

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2013 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

I- ASPECT ECONOMIQUE

ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 35,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre 36,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics, s'élève à 18,1 M€ contre 18,9 M€ au 31 décembre 2011.

ACTIVITE

L'activité d'exploitation s'est élevée à 13,7 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012. L'actualisation de tarifs de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2012 de 3% pour les activités eau et Assainissement.

La progression du nombre de nouveaux clients en Eau et Assainissement raccordés au service public s'est limitée à 1,3 %.

La consommation unitaire connaît une tendance baissière de (- 2 %), en raison d'une météo estivale 2012 défavorable et d'une baisse structurelle des consommations des ménages et des industriels.

D'un point de vue commercial, même si nous pouvons nous féliciter de succès commerciaux sur les dernières opérations, avec notamment le renouvellement du contrat d'eau potable de Chenac au 31 décembre 2011 dans un environnement très concurrentiel, le niveau d'activité d'exploitation a légèrement reculé de (-0,1 M€).

Dans le même temps, le bilan de **l'activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est en diminution par rapport à 2011.

En M€	Réel 2012	Réel 2011
TLE	1,59	1,73
TE	0,72	1,17
TC	2,07	2,28
TOTAL TRAVAUX	4,38	5,18

L'activité TLE (branchements neufs) a régressé sur l'exercice 2012 (-8 %), corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

L'activité TE sur 2012 est en ralentissement par rapport à l'année 2011. Le portefeuille de Travaux d'équipement 2011 prenait en compte des chantiers significatifs dont la construction d'une centrifugeuse sur la station de Saint Palais qui n'ont pas pu être compensés en 2012.

En parallèle, l'activité des travaux canalisations est en léger retrait, la problématique de financement des collectivités locales pesant sur les signatures des ordres de services de chantiers bien identifiés.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 2,08 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, en légère augmentation par rapport au budget engagé sur l'exercice précédent.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0,18 M€ en 2012.

Sur cet exercice, CER a remplacé 2.038 compteurs.

Par ailleurs, la CER a déménagé au cours du mois de décembre 2012 dans des locaux plus fonctionnels sur la commune de Vaux sur Mer. Ces nouveaux locaux accueillent les équipes du centre Atlantique composées de personnel SAUR et CER, et permettront une meilleure synergie entre les deux entités.

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un cockpit de pilotage opérationnel régional.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts régionaux qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des centres, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

Cette organisation de l'exploitation définissant le CPO comme moteur de performance de l'entreprise a été déployée dans le cadre du projet Everest initié en 2007.

Pour relever les défis de transformation du marché de l'eau et de l'assainissement en France, le groupe SAUR a déployé sur 2012 un nouveau projet, Neau 2015, qui s'inscrit dans la suite logique de son prédécesseur.

Avec Neau, l'ambition du groupe est de devenir le référent en matière de nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau, en plaçant le CPO au carrefour de l'organisation.

Le CPO nouvelle génération doit devenir la signature de SAUR, une Signature unique sur le marché de l'eau.

La transformation de l'entreprise s'articule autour de trois piliers :

- répondre aux exigences nouvelles des collectivités : construire avec les collectivités locales un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable. Cette évolution doit se traduire notamment par une mise à disposition permanente des données du service et un partage réel des informations aboutissant à des axes de progrès;
- mettre l'intelligence au service de l'eau : placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de saur caractérisé par son excellence opérationnelle et sa compétitivité ;
- impliquer les hommes et les femmes : engager et responsabiliser chaque collaborateur de l'entreprise dans ce changement pour relever le défi.

CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2012

Le chiffre d'affaires global hors taxes atteint 35.717 K€ au 31 décembre 2012 contre 36.103 K€ au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires exploitation évolue positivement sur l'exercice compte tenu d'une augmentation des surtaxes et redevances annexes perçues pour le compte des tiers, et d'éléments conjoncturels favorables des produits sur l'année 2012, avec une actualisation tarifaire en hausse de 3 % entre les deux exercices, une augmentation du nombre de clients (+1,3 %), même si les consommations unitaires ont parallèlement diminué de (-2 %).

D'un point de vue commercial, le chiffre d'affaires d'exploitation 2012 a très légèrement diminué de (-131 K€).

En contrepartie, le chiffre d'affaires travaux est en retrait de (-802 K€) par rapport à l'exercice précédent. L'activité travaux canalisations reste comparable à 2011, mais l'activité travaux d'équipement n'a pas pu maintenir son niveau de 2011, aucun chantier significatif n'ayant été réalisé sur l'exercice. L'activité TLE (branchements neufs) a régressé sur l'exercice 2012 de (-8 %), corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2.906 K€ contre 2.796 K€ au 31 décembre 2011.

La progression du résultat d'exploitation tient compte d'une reprise de provisions en garantie de renouvellement du matériel électromécanique de 480 K€, consécutive aux nouvelles conditions contractuelles des collectivités renégociées.

La marge brute d'exploitation liée à notre activité Eau potable et Assainissement corrigée de ces éléments s'est quelque peu dégradée sur l'exercice (-316 K€) eu égard aux nouvelles obligations de début de contrat des affaires renouvelées (-295 K€).

Néanmoins, la poursuite de nos actions entamées les exercices précédents (entretien des locaux, frais de véhicules, fournitures administratives, poste et télécom, achats d'eau et produits chimiques) a permis d'atténuer les efforts consentis à l'occasion des renégociations commerciales.

La marge travaux est en léger retrait de (-54 K€) par rapport à l'exercice précédent. Le ralentissement des travaux de branchements neufs sur l'exercice explique principalement ce léger retrait (-45 K€). En revanche, la baisse significative du niveau d'activité travaux n'a eu qu'un effet négligeable sur la marge brute chantiers (-9 K€), le taux de marge des chantiers traités ayant été amélioré.

Le résultat financier se positionne à 45 K€ et souffre d'une forte régression des taux de rémunération (taux moyen de rémunération 2012 à 0,48 % contre 1,11 % en 2011).

Le résultat exceptionnel déficitaire de (-71 K€) s'explique par une valeur nette comptable significative sur les compteurs propriété de la CER, en raison du nombre important de compteurs gelés remplacés par anticipation lors de la forte période de froid début 2012.

Après prise en compte d'une charge à payer d'impôt sur les bénéfices pour (-847 K€), et de (-328 K€) au titre de la participation des salariés, le résultat net est bénéficiaire de 1.705 K€.

PERSPECTIVES 2013

Sur l'année 2013, aucun contrat en délégation de service public n'arrive à échéance. Néanmoins, dans un contexte commercial toujours très concurrentiel, des négociations commerciales sont toujours acérées sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics et de prestations de services.

Au 31 décembre 2012, la durée moyenne du portefeuille contrats de CER s'établit à plus de 8 ans.

Compte tenu d'effets mécaniques favorables (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2013 devrait progresser de 0,5 M€.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2013 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention particulière, la réflexion sur la mise en place de liaisons spécialisées sera approfondie, puis la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Concernant l'activité travaux, un fléchissement de l'activité est attendu sur l'exercice 2013.

La crise financière de plus en plus pressante ralentit tous les projets d'investissements en cours, aussi bien pour les collectivités locales que pour les industriels et particuliers.

En effet, les établissements bancaires étant de plus en plus frileux pour financer ces acteurs économiques, de nombreuses opérations programmées ne peuvent malheureusement aboutir.

Le portefeuille travaux d'équipements de l'année 2012 est prévu en léger retrait de (-0.1 M€) sur l'année 2012, aucun chantier significatif n'étant prévu sur l'exercice.

L'activité travaux canalisations est prévue stable par rapport à l'année 2012.

En ce qui concerne les TLE, la récession immobilière se fait à nouveau présente ce qui devrait ralentir sensiblement le niveau de réalisation de branchements neufs avec une incidence négative de plus de 30 % sur le niveau d'activité.

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2012.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

II- ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2012 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 99 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 45,8 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 18,8 ans.

FORMATION

59 actions ont été réalisées pour 648 heures de formation dispensées pour un coût global de 14 947 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...)

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2012, la Société a eu à déplorer 4 accidents de travail avec arrêt.

III – ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe a intensifié en 2011 son action autour de ses deux objectifs : « Moins d'impact sur l'environnement » et « Plus de Nature ». Le management ISO 14001 demeure l'outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue, avec notamment pour actions :

- réduire nos émissions de gaz à effet serre : captage et valorisation énergétique du biogaz émis sur les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ; amélioration de l'efficacité énergétique de ses processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce au programme "se déplacer moins, se déplacer mieux" avec l'évolution de la grille de véhicules (moins de 130 gCO₂/km) , les tests et l'intégration progressive de véhicules électriques dans la flotte de l'entreprise, une politique de déplacement rigoureusement appliquée ;
- réduire l'empreinte environnementale de nos sites : amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Grenelle. Le bénéfice est triple : protection des ressources, diminution des volumes d'eau pompés et moindre sollicitation des unités de production ; utilisation de savoir-faire techniques spécifiques ; réutilisation des calories de eaux usées pour le chauffage de bâtiments ;
- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : offre de redevance incitative ; actions éco-responsables sur ses sites, en favorisant le tri et le recyclage, en réduisant la consommation de papier et de gobelets plastiques ;
- développer le recyclage et la valorisation : poursuite du développement autour du tri et de la valorisation des matières premières secondaires.
- créer des ouvrages qui s'intègrent dans la nature : Le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent en amont des projets les problématiques environnementales pour proposer à ses clients des ouvrages qui s'intègrent dans l'environnement et respectent la biodiversité ;

- intégrer la protection de la biodiversité : protection de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux naturalistes sur nos sites ; partenariats avec des associations naturalistes ;
- actions ayant un impact positif sur l'environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations : projet de création d'entreprise ; Actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usées sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis en 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2010 atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifiés et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

Dans ce cadre, CER fait appel à un bureau de contrôle spécialisé pour auditer les installations exploitées, afin d'identifier des non conformités et de proposer à ses clients collectivités des propositions pour recouvrer ladite conformité.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons de l'arrivée à échéance des mandats de Madame Caroline CATOIRE et de Monsieur Jean-François COURSELLES en qualité d'Administrateurs, et nous vous proposons de bien vouloir les renouveler pour une durée de six exercices prenant fin en 2019 à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participations significatives.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est bénéficiaire de 1.705.490,90 €. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 714,33 €, c'est un bénéfice disponible de 1.706.205,23 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- au titre du dividende, une somme de 1.705.984,00 €
- le solde au report à nouveau 221,23 €

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 9,52 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2011 (179.200 ACTIONS)	31/12/2010 (179.200 ACTIONS)	31/12/2009 (179.200 ACTIONS)
Dividende	9,81 €	12,18 €	14,12 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2012 :

<i>Date d'échéance</i>		AU 31.12.2011		AU 31.12.2012	
		Montant (K€)		Montant (K€)	
		Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations
De 0 à 30 jours	(a)	1.025		938	48
De 30 à 60 jours	(b)	78		163	5
60 jours et plus	(c)	799			
Dettes échues en attente de règlement	(d)	8		81	
Dettes non échues	(e)	1.504		1.401	21
TOTAL		3.414	0	2.583	74

- (a) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2013, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 31 janvier 2013,
- (b) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2013, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 28 février 2013,
- (c) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est postérieure au 1^{er} mars 2013, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir postérieurement au 1^{er} mars 2013,
- (d) correspondant aux factures non réglées en raison essentiellement de litiges sur les prestations ou livraisons réalisées (qualité, quantité, retards...), et à des avoirs en attente de réception,
- (e) correspond aux charges à payer / factures non parvenues (exploitation et immobilisations).

RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 26 octobre 2012 de transférer conformément aux statuts le siège social de la société du 1, avenue de Valombre, 17200 ROYAN PONTAILLAC vers le 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER à effet du 1^{er} janvier 2013. Nous vous informons qu'il convient de ratifier ce transfert de siège ainsi que la modification corrélative des statuts.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,

- de ratifier le transfert de siège social,
- de renouveler les mandats des Administrateurs arrivant à échéance,
- de délibérer sur une augmentation de capital réservée aux salariés,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2008 9 mois	12/2009 12 mois	12/2010 12 mois	12/2011 12 mois	12/2012 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	27 943 876	36 235 731	34 922 087	36 103 211	35 716 570
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 708 301	4 999 277	4 344 702	3 447 396	2 942 685
- Impôts sur les bénéfices	-1 419 601	-1 296 496	-1 115 660	-834 800	-847 334
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 605 858	2 531 522	2 182 029	1 757 560	1 705 491
- Résultat distribué	2 605 568	2 530 304	2 182 656	1 757 952	1 705 984
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	15.83	18.24	15.85	12.82	9.86
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14.54	14.13	12.18	9.81	9.52
- Dividende versé à chaque action	14.54	14.12	12.18	9.81	9.52
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	121	117	107	101	98
- Montant de la masse salariale de l'exercice	2 549 648	3 230 365	3 066 265	2 903 864	2 950 279
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 302 015	1 803 819	1 348 387	1 417 506	1 454 532

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS D'AUTRES SOCIETES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Roland MORICHON

né le 23 mars 1956
12 rue Picasso
31130 QUINT FONSEGRIVES

PDG	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
ADMINISTRATEUR	BRL EXPLOITATION (fin 21/06/2012)
PRESIDENT	SMDS
PRESIDENT	CGSP
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTAUBAN
PRESIDENT	CISE TP
PRESIDENT	SATEG (depuis le 05/01/2012)
PRESIDENT	SEE BAYOL (depuis le 05/01/2012)
PRESIDENT	ECOSTATION (depuis le 14/11/2012)
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES (depuis le 31/10/2012)
PRESIDENT	AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT (depuis le 14/11/2012)

Jean-François COURSELLE

né le 15 mars 1960
6 Rue du Mont Vallier
31130 QUINT FONSEGRIVES

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Bruno CAMBOS

né le 16 septembre 1970
15, Impasse des pêcheurs
31150 BRUGUIERES

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	BRL EXPLOITATION (fin 21/06/2012)

Caroline CATOIRE née JEANDEL

née le 17 août 1955
4 rue Michel Ange
75016 PARIS

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN
ADMINISTRATEUR	COVED
GERANTE	FINANCIERE SRL

GERANTE	SNC LES COLLINES
GERANTE	SAUR LOISIRS (fin 24/08/2012)
PRESIDENT	FINPEX
PRESIDENT	FLOWER EXPLOITATION CAMPINGS (fin 25/07/2012)
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE et MEMBRE	FLOWER
LIQUIDATEUR	CITHERDI
REPRESENTANT SAUR, ADMINISTRATEUR	BRL EXPLOITATION (fin 21/06/2012)
REPRESENTANT SAUR, LIQUIDATEUR	CAMPING DE TOURNON D'AGENIAS (depuis le 05/01/2012)
ADMINISTRATEUR	SAUREA
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	SAUR POLSKA Sp. z.o.o.
CONSEJERO	GESTAGUA (depuis le 23/02/2012)